

Présence de moustiques infectés par le virus du Nil occidental

Le ministère de la Santé et des Services sociaux rappelle à la population d'être prudente et recommande de prendre des mesures pour se protéger contre cette infection

Québec, le 20 août 2019 – Bien que l'été soit plutôt bien avancé, le ministère de la Santé et des Services sociaux tient à rappeler aux Québécoises et aux Québécois de prendre les mesures nécessaires pour se prémunir contre les infections transmises par les moustiques. De premiers cas d'insectes infectés par le virus du Nil occidental (VNO) ayant été détectés, il demeure essentiel d'être vigilants.

En plus du VNO, les virus du sérotype Californie (VSC) sont transmis aux personnes par l'entremise d'une piqûre de moustique infecté. Bien que l'infection ne présente pas toujours de symptômes, le virus peut dans certains cas causer des problèmes de santé graves tels que des atteintes neurologiques.

Tout le monde peut être infecté par ces virus, particulièrement les personnes qui travaillent ou qui pratiquent des activités à l'extérieur, pour qui les risques sont plus élevés. On peut se prémunir contre ces infections par des mesures simples de protection personnelle. De plus, des mesures de contrôle domestiques et environnementales peuvent être appliquées (voir plus bas).

Citation :

« La découverte des premiers moustiques infectés nous invite à faire preuve de prudence, et à prendre toutes les mesures possibles pour éviter de se faire piquer. Cela est d'autant plus important qu'en cette fin d'été se déroulent encore de nombreuses activités propices à nous exposer à des risques potentiels d'infection. J'invite également les gens à mieux contrôler leur environnement afin de limiter la présence des moustiques, dans un souci de prévention, à la fois pour eux, leur famille et leur voisinage. »

Horacio Arruda, directeur national de la santé publique

Faits saillants :

Les principales mesures de protection personnelle pour se protéger des moustiques sont d'utiliser un chasse-moustique à base de DEET ou d'icaridine et de porter des vêtements longs et clairs.

On peut limiter la présence de moustiques dans son environnement en adoptant quelques mesures de contrôle simples et efficaces :

- installer des moustiquaires aux portes et aux fenêtres de la maison et des abris extérieurs;

- éliminer toutes les sources d'eau stagnante;
- bien entretenir la piscine et son système de filtration;
- couvrir les poubelles;
- installer des moustiquaires sur les réservoirs d'eau de pluie.

En cas de doute d'infection, il est préférable d'appeler Info-Santé en composant le 811.

Lien connexe :

Pour en savoir davantage sur le VNO et les VSC, il est possible de consulter Québec.ca.

- 30 -

Renseignements : Relations avec les médias
Ministère de la Santé et des Services sociaux
418 266-8914
medias@msss.gouv.qc.ca